

undefined - samedi 29 juillet 2023

Votre région | Politique & Territoires

VAUCLUSE | DRÔME | ARDÈCHE

## Un service de collecte d'amiante pour les particuliers dès septembre

Marie Gomez



*Pour déplacer des pièces amiantées, le Syndicat des portes de Provence conseille de porter des gants, une combinaison et un masque FFP3. Archives photo Le DL / Daniel Despesse*

**Entre septembre et décembre, le Syndicat des portes de Provence, qui assure la gestion des déchets de 220 000 habitants d'une partie de la Drôme, de l'Ardèche et du Vaucluse, propose une collecte d'amiante pour les particuliers, inédite sur le territoire. Le dossier sera téléchargeable dès le 28 août.**

En raison de son caractère cancérigène, l'amiante a été interdit d'usage en France en 1997. Malgré tout, on le retrouve encore aujourd'hui, dans de nombreux foyers : toitures ondulées, jardinières, anciens tuyaux de gouttières... Alors, pour débarrasser les particuliers de ce matériau dangereux, le Syndicat des portes de Provence (Sypp) va lancer, dès septembre, une grande campagne de collecte. Une première pour cet organisme qui traite les déchets de huit intercommunalités du Sud-Drôme, du Sud-Ardèche et du Nord-Vaucluse depuis l'arrêt des collectes en déchèterie en 2019. « On a eu un recadrage de la médecine du travail car les gardiens et les services techniques n'avaient pas suffisamment de protection, explique Hélène Mouly, élue de l'intercommunalité Drôme sud Provence et membre du Sypp. Sans compter que les déchèteries n'étant pas dimensionnées pour accueillir ces déchets-là. » Résultat, des stocks d'amiante dorment chez les particuliers, sans compter ceux récupérés par les communes lors des dépôts sauvages. Face à la demande, le Sypp cherche des alternatives. « On voulait des

tarifs corrects et une procédure assez simple pour les usagers. On espère qu'il y aura moins de dépôts sauvages. »

Quatre ans plus tard, la solution est trouvée : une collecte d'amianté lié sera organisée de septembre à décembre, uniquement sur dossier, chez le prestataire Plancher Environnement à Lavilledieu, en Ardèche. Seul l'amianté lié, également appelé amianté fibrociment, que l'on retrouve notamment dans les bardages ou les toitures, sera accepté par le prestataire. « Les autres types d'amianté, qu'on retrouve dans les enduits ou les tuyaux de chaudière, seront refusés », précise Hélène Mouly.

À partir du 28 août, un dossier de demande sera disponible sur le site du Sypp, qui s'engage à l'étudier sous dix jours. Le particulier pourra alors déposer jusqu'à 300 kilos gratuitement. Tout poids supplémentaire lui sera facturé par le prestataire. « C'est une solution temporaire, prévient Hélène Mouly. On voudrait mettre en place quelque chose de plus pérenne et de plus central car l'Ardèche, ça fait loin pour les Baronnies, par exemple. » À noter que l'opération, prévue pour durer quatre mois, pourrait s'achever plus tôt que prévue en cas de forte demande, comme l'indique Hélène Mouly. « Le Sypp a voté une ligne budgétaire de 30 000 euros, donc on ne pourra pas absorber plus pour 2023. »

Dossier téléchargeable à compter de lundi 28 août sur [www.sypp.fr](http://www.sypp.fr) ou à demander à [contact@sypp.fr](mailto:contact@sypp.fr).